

Les labels bio

Nous sommes de plus en plus nombreux à exiger une qualité **BIO** pour les produits que nous utilisons. Mais comment les reconnaître ? Les labels permettent d'une part aux professionnels qui le désirent de faire reconnaître le mode de production biologique de leurs produits, et d'autre part de guider le consommateur et de faciliter son choix grâce à une identification visuelle et rapide.

QUELQUES ORGANISMES CERTIFICATEURS



Les produits commercialisés en France obéissent à l'un des quatre cahiers des charges privés. Deux sont proposés par des organismes certificateurs (agrés par l'État) : **Ecocert** et **Qualité France**.

Ecocert, organisme indépendant agréé par les pouvoirs publics, a été précurseur et reste très largement majoritaire avec 90 opérateurs certifiés (1 200 produits) contre une dizaine pour son concurrent **Qualité France**.

Nature et Progrès, association de professionnels et de consommateurs adeptes d'une bio très rigoureuse, a également élaboré son propre cahier des charges. Dernier intervenant, une association de professionnels allemands, le **BDIH**, dont se réclament des marques pionnières de la cosmétique naturelle comme **Lavera**.

LES COMPOSANTS

Les quatre cahiers des charges ont de nombreux points communs :

- **Matières premières Bio**

Les différentes chartes recommandent d'utiliser autant que possible des matières premières végétales provenant de l'agriculture biologique.

- **Pas de tests sur les animaux**

Tous les tests sur les animaux sont exclus, que ce soit lors de la conception, de la fabrication ou du contrôle du produit fini.

• **Pas de matière première d'origine animale**

Aucune matière première provenant de mammifères spécialement tués pour cet usage ne peut être utilisée (exemples : le blanc de baleine, l'huile de tortue ou de vison, la graisse de marmotte, les huiles, le collagène). Mais il est possible d'avoir recours à la lanoline obtenue de la laine de mouton ou à la cire d'abeille.

• **Pas de paraffine**

Les huiles minérales (paraffine) et la silicone (huile de synthèse) ne sont pas autorisées.

• **Usage limité des bases lavantes et des émulsifiants**

Usage limité des bases lavantes et des émulsifiants à ceux obtenus uniquement à partir de graisses, huiles et cires végétales, lécithine, lanoline mono, oligo et polysaccharides, protéines et lipoprotéines. Les bases lavantes ou émulsifiantes éthoxylées, comme le sodium laureth sulfate ou l'ammonium laureth sulfate, ne peuvent donc pas être utilisées.

• **Pas de parfums ou colorants de synthèse**

Les colorants et parfums de synthèse sont exclus.

• **Conservateurs : limités et déclarés**

Seuls les conservateurs de synthèse les plus doux peuvent être utilisés : acide benzoïque, acide salicylique, acide sorbique et acide benzylique...

QUELQUES LABELS SÉLECTIONNÉS PAR RÉSONANCES...

Le label AB :

Il s'adresse aux produits alimentaires. Il certifie que 95 % des ingrédients sont issus de l'agriculture biologique, c'est-à-dire qu'ils résultent d'un mode de production agricole exempt de produits chimiques de synthèse répondant à un cahier des charges exigeant :

- pas d'utilisation OGM,
- pas d'engrais ou de pesticides synthétiques,
- pas d'irradiation,
- utilisation des techniques de rotations des cultures...



Le contrôle du respect de son application se fait par Qualité France ou Ecocert.

Le label Cosmébio :

Depuis l'automne 2002, un cahier des charges de la "Cosmétique Écologique et Biologique" a été déposé au Ministère de l'Industrie et

du Commerce en France et contribue à clarifier et garantir aux consommateurs une nouvelle cosmétique naturelle.

La cosmétique naturelle ne pouvant se réduire à n'être qu'un assemblage basique d'huiles et d'essences, le cahier des charges Cosmébio a établi des listes de produits à fonction cosmétique, agréés en raison de leur origine et des procédés de transformation physique ou chimique qui en permettent l'obtention. Une autre liste interdit l'usage d'un grand nombre d'ingrédients utilisés en cosmétique.

À partir de ces impératifs de formulation le label Cosmébio propose deux niveaux de certification que l'on retrouve explicités au dos des flacons ou des étuis :

La cosmétique écologique

- 95 % minimum du total des ingrédients sont d'origine naturelle*
- 50 % minimum du total des végétaux sont issus de l'Agriculture Biologique
- 5 % minimum du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique



La cosmétique écologique et biologique

- 95 % minimum du total des ingrédients sont d'origine naturelle*
- 95 % minimum du total des végétaux sont issus de l'Agriculture Biologique
- 10 % minimum du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique



On notera que l'eau n'est pas prise en compte dans ces calculs. Comme dans l'alimentaire les produits issus de culture biologique portent un astérisque dans la formule INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients), aujourd'hui obligatoire, que l'on trouve sur tous les produits cosmétiques.

Bien évidemment, l'absence de tests sur des animaux comme l'absence d'incidence sur l'environnement pour les produits finis ou les matières premières fait partie des obligations de ce référentiel.

** Par origine naturelle, la Charte Cosmébio entend : les matières premières naturelles transformées selon des procédés respectueux de l'environnement et non issues de la pétrochimie.*

Le label Cosmétique naturel contrôlé :

Ce label est certifié par le BDIH, l'union Fédérale Allemande des entreprises Industrielles et Commerciales. L'ossature du cahier des charges BDIH est la "liste positive" d'ingrédients auto-



risés. Cette liste contient 690 composants sur les 20 000 répertoriés. Un seul ingrédient non autorisé exclut la certification du produit entier. Le contrôle est effectué une fois par an.

Le certificat de conformité est donné produit par produit (pas de certification de marque). Il est valable 15 mois. Les conservateurs de synthèse sont limités et déclarés.

Le label Nature et Progrès :



Il est plus exigeant que le label Agriculture biologique. Il concerne les produits alimentaires et, depuis 1998, les cosmétiques. Nature et Progrès est une association de consommateurs et de professionnels unis dans un même mouvement pour :

- une agriculture biologique respectueuse des hommes, des animaux, des plantes et de la planète.
- une agriculture biologique biodiversifiée seule capable de satisfaire le plaisir des saveurs et de garantir la santé.
- une agriculture biologique qui préserve le tissu rural et le métier de paysan en le revalorisant.
- une agriculture biologique qui soutient les savoirs faire et les semences paysannes.
- une agriculture biologique, éthique et rigoureuse, sans complaisance avec l'économie de marché.

Ce label ne peut concerner qu'un seul produit puisqu'au minimum 70 % des gammes de cosmétiques doivent répondre aux critères du cahier des charges. En 2005, 23 sociétés de cosmétiques étaient concernées par le label Nature et Progrès.

Le label Matières premières apicoles 100 % bio :

Ce label est propre à notre fournisseur Ballot-Flurin, spécialiste en produits d'apiculture biologique et douce. C'est un ensemble de procédures rigoureuses qui certifient la qualité 100 % bio des matières apicoles et l'absence de tout produit de synthèse ou issu de la pétrochimie.



VERS UNE HARMONISATION EUROPÉENNE...

Ecocert est à l'initiative de la création d'un groupe de travail européen qui élabore actuellement un référentiel européen unique.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.natureetprogres.org - www.ecocert.fr - www.bdi.h.de

**POUR EN SAVOIR PLUS ET VOUS INSCRIRE
À NOS ATELIERS : WWW.RESONANCES.FR**